



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COLLECTOR CFDT n°01

HALTE AU HARCELEMENT VERTICAL A LA POSTE!

Bon à savoir : Les videos utiles



Ça nous change la vie :
harcèlement moral
au travail...



Comment identifier
une personnalité
manipulatrice?



Témoignage d'une
personnalité artistique

Nos amis québécois...
Ils sont en avance...



Situation de harcèlement
au travail puis analyse.
Le site web vaut le détour
<http://www.cnt.gouv.qc.ca/>

SYMPTÔMES

Vous avez la boule au ventre en arrivant au travail?

Vous avez perdu votre motivation et votre ambition au sein du groupe à cause du management que vous subissez?

Vous subissez ou entendez des remarques vexatoires, tour à tour méprisantes, infantilisantes puis cajolantes de la part de votre hiérarchie?

On vous promet un jour soit le baton, les sanctions voir le licenciement puis le lendemain, une promotion, une augmentation?

Tout cela ressemble à s'y méprendre à du harcèlement et peut-être, comble de malchance, vous avez à faire à un profil de pervers narcissique. Il n'y a rien de plus destructeur pour l'estime de soi.

Comment s'en convaincre? Prenez le temps de regarder les vidéos sur Internet (QR codes à droite ou alors tapez le titre) ayant pour sujet le harcèlement moral au travail... C'est essentiel pour comprendre les mécanismes et sortir du doute de soi que produit ces comportements destructeurs du management. On parle bien sûr des conduites répétitives et non d'un fait isolé.

QUE FAIT LA POSTE?

Pas grand chose hélas. Parfois un protocole de harcèlement est mis en place à la demande d'un agent, sans suite donnée. La plupart du temps, la Poste se contente d'afficher l'article de loi sur le Règlement Intérieur. Mais quelles actions de prévention sont mises en place? Bien souvent, et après de longues années, elle règle le problème en donnant une PROMOTION au manager inadapté pour déplacer le problème, alors que les victimes de harcèlement se trouvent vite sanctionnées, contraintes à la démission, au déplacement de gré ou de force, voire licenciées pour insuffisance professionnelle.

C'est inacceptable et insupportable!

QUE FAIT LA CFDT?

Elle ne cesse de dénoncer les managements inadaptés, et souvent ce sont des situations connues de la hiérarchie. Mais la Poste demande souvent des preuves, et malheureusement la parole du syndicat ne suffit pas.

Du coup on ne peut agir que si les salariés victimes veulent faire valoir leur droit à des conditions normales du travail.

SUITE... →





SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

COLLECTOR CFDT n°01

HALTE AU HARCELEMENT VERTICAL A LA POSTE!

QUE FAIRE ?

Tout d'abord, méditer sur la citation d'Albert Einstein :

Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire...

Bon à savoir :
Liens vidéos utiles

Code du travail



harcèlement moral
au travail : textes

Les objections sont nombreuses : si je parle de mon mal-être :
- je risque des mesures de rétorsion, cela va aggraver ma situation,
- je dis adieu à ma carrière, je serai grillé(e),
- le manager me dit qu'il est cul et chemise avec son n+1...
- je n'aurai pas les promotions ou augmentations promises...
- je serre les dents et j'attends qu'il parte sévir ailleurs.

C'est exactement pour ces raisons que ce type de management, heureusement rare mais dangereusement toxique, perdure, parce que personne n'ose le dénoncer. par le harcèlement est aussi présent en entreprise... Donc tôt ou tard, il faut cesser de courber l'échine, votre estime de soi est en jeu!

La CFDT défend et accompagne tout agent qui prend ses responsabilités en la matière.

De l'enregistrement
d'une conversation
(voir section 4) :
le juge seul décide
de la légalité...



MOYENS D'ACTION :

- règle d'or : **tout consigner par écrit**, après chaque entretien collectif ou individuel, après chaque propos déplacé, faites un historique et le cas échéant, envoyer un mail en posant des questions... Ex : Monsieur le manager, vous avez dit TEL JOUR, TELLE HEURE, A TEL ENDROIT que je 'suis nul', que 'les collègues se plaignent de moi'... pouvez-vous me préciser à quoi vous faites référence?... et bien sûr conserver toute correspondance. **Demander toujours une confirmation écrite** des instructions contradictoires, inappropriées ou violant la déontologie.
- appel anonyme à la cellule psychologique (pour vider son sac),
- appel à l'assistante sociale (devoir de confidentialité),
- appel au médecin du travail (devoir de confidentialité),
- appel au RRH de proximité.

Mais le vrai moyen est le **témoignage écrit** (formulaire Cerfa ou papier libre) et/ou la pétition nominative collective.

Muni de ces documents, la CFDT est alors en mesure de faire respecter vos droits et rappeler à l'employeur ses devoirs!

Dans tous les cas, contactez-nous!

SYNDICAT FRANCILIEN COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdt3c.org

Imprimé Cerfa
11527-02



DU 1^{ER} AU 4
DÉCEMBRE

2014

JE VOTE
CFDT



AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX

